Le Trialogue

11, Avenue de la Forêt 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80 Fax 022 340 64 82
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Rapport d'activité 2017

Remaniement des instances du Trialogue

Le Trialogue poursuit sa route après avoir fêté ses 20 ans !

Il y a 20 ans naissait le Trialogue, un peu par utopie, presque par hasard, en déposant quelques francs dans une banque de la place. Notre seul crédo était de réunir des professionnels, des retraités et des chômeurs sous un même toit, sans hiérarchie, dans le but d'apporter les compétences de chacun et de l'amitié aux plus écorchés d'entre nous.

20 ans se sont écoulés et si tout a changé dans le monde, rien n'a changé pour l'exclu !
Le Trialogue, souvent décrit comme le dernier filet social d'une communauté où la générosité institutionnelle se rétrécit toujours plus pour être possiblement répartie, est un joyau qui ne m'appartient pas.

A l'aube de la prochaine décennie, j'ai souhaité remettre le flambeau de la présidence à Oscar von Burg qui l'a généreusement accepté. Il est entré en fonction le 1er février dernier. Je l'en remercie de tout cœur !

J'ai longtemps recherché une personne de confiance qui soit unanimement appréciée par les collaborateurs du Trialogue, qui soit à l'aise dans les relations publiques et qui connaisse parfaitement l'esprit et les rouages de l'association. Oscar répond en tous points à ces qualités.

En tant que vice-président, Oscar m'a soutenue et secondée avec efficacité et générosité depuis plusieurs mois. Je désire à mon tour le seconder au mieux en prenant la vice-présidence.

En vertu de nos statuts qui stipulent :

> *« Le Comité s'organise lui-même en nommant son bureau qui se compose au moins d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(ère) »,*

le Bureau a accepté à l'unanimité ce remaniement le 4 décembre 2017 et l'a proposé au Comité le 29 janvier 2018 qui l'a également accepté à l'unanimité. Il en fera part à l'Assemblée Générale du 6 juin 2018.

Je remercie tous ceux qui ont construit et qui construisent encore au quotidien le Trialogue avec tant d'humanité. Je reste à leur service avec mon enthousiasme des premiers jours.

Doris Gorgé

Quelques réflexions issues de notre activité

Aide sociale : abus de pouvoir et médiation

« Je préfère mourir que de retourner à l'Hospice Général pour demander de l'aide. J'ai été trop mal reçue ! » Entendre cette petite phrase nous est difficilement supportable, surtout lorsque la consultante se retrouve démunie du fait du manque de suivi et de dialogue entre les administrations ! Cette dame, qui ne portait aucune responsabilité quant à la dégradation dramatique - le mot est bien choisi - de sa situation, demandait de bon droit un soutien qui lui a été refusé d'entrée et sans motif par la seule instance cantonale qui pouvait – et devait - l'aider.
Cette personne n'est de loin pas la seule à nous avoir relaté une même souffrance.

Lutter contre les abus à l'assurance est légitime et nécessaire. Mais refouler tout simplement ou retarder par trop la prise en charge d'une personne démunie, qui reste sans voix et demande une aide provisoire, relève à notre sens d'un véritable abus de pouvoir. Une décision écrite et motivée doit obligatoirement accompagner tout refus d'entrer en matière ! Nous les demandons au nom de nos consultants mais ils ne les reçoivent pas.

On tolère des comportements discrétionnaires et illégaux exercé par des personnes sensées apporter leur aide aux administrés !

L'abus de pouvoir, loin d'être anecdotique, nuit à la personne qui en est victime et coûte cher à la communauté en terme de frais de maladie. Il coûte aussi très cher au niveau de l'image de l'institution alors même qu'un grand nombre d'assistants sociaux font leur travail avec professionnalisme et empathie.

Le Trialogue demande depuis de nombreuses années qu'une procédure de médiation neutre soit instaurée, laquelle profiterait tant aux assistés qu'aux assistants sociaux.

Depuis un temps désormais trop long, les assistants sociaux sont cantonnés à faire de la gestion administrative de dossiers (pointage des documents à fournir) au détriment d'un suivi social et d'un soutien aux prestataires souvent démunis ou fragilisés (du fait d'un refus de rente AI, par exemple). Sans compter le nombre de dossiers par assistant qui augmente et réduit leur possibilité à entreprendre un suivi social.

Confusions et absence d'assistants sociaux au service des prestations complémentaires (SPC) AI/AVS et des prestations complémentaires Famille

Au service des prestations complémentaires (PC), la gestion d'un même dossier par différents intervenants conduit à des situations extrêmement confuses et problématiques pour les usagers. Il est par exemple courant que les calculs rétroactifs (sur plusieurs années) reprennent des périodes qui ont déjà fait l'objet de précédentes décisions et concluent à de nouveaux montants à restituer. L'assuré peine dès lors à connaître le montant actualisé de sa dette.

Personne ne comprend le plan de calcul des PC ! Les coquilles sont fréquentes et ont un impact considérable sur le quotidien des bénéficiaires. Sans compter que les prestations complémentaires s'adressent généralement à des personnes éprouvées et en situation financière précaire.

La Cour de justice a déjà dénoncé la confusion qui règne au sein de cet organe et a conclu à un nécessaire changement de pratique.

Par ailleurs, beaucoup de prestataires se plaignent de ne pouvoir trouver un interlocuteur adéquat qui puisse les éclairer quant à leur dossier ou les informer tout simplement des démarches à entreprendre. L'absence d'assistants sociaux dans le service surcharge les associations à qui l'on s'adresse par défaut pour prendre le relais. Ce relais est d'autant plus difficile à prendre que nous n'avons pas accès aux dossiers des services concernés. Tout est à refaire ! Est-ce bien là la mission des associations qui n'ont pas les ressources pour traiter un si grand nombre de demandes d'accompagnement ?

Chômage : manque de prévention

Suite au changement de direction au sein de l'OCE, nous avons constaté la systématisation des pénalités. Il pleut littéralement des décisions punitives ! Désormais, le conseiller n'informe plus l'assuré des modalités auxquelles il doit se conformer mais dénonce au service juridique tout écart qu'il constate.

Pour l'OCE, ces sanctions ont une utilité pédagogique. Il s'agit de soumettre le chômeur à ses obligations et l'obliger à se conformer aux directives sans considérer que ce dernier les découvre pour la première fois dans des documents - qu'il reçoit en nombre - et dans le film qu'il doit visionner volontairement. Il est de plus à noter qu'une des particularités de Genève est qu'elle accueille près de 50% de résidents étrangers qui sont, de fait, ignorants des usages des administrations cantonales.

Dès lors, le caractère automatique des pénalités constituent une véritable porte d'entrée vers la précarité. Beaucoup d'assurés sont alors obligés d'avoir recours à l'aide sociale pour compenser des pertes de revenu pouvant durer plusieurs mois. Un transfert de charge vers le canton qui pourrait être, en grande partie du moins, diminué.

Le premier manquement ne devrait pas être sanctionné mais faire l'objet d'un avertissement et d'une explication du conseiller.

Accueil de stagiaires juristes

En 2017, nous avons accueilli 9 juristes ou titulaires du brevet d'avocat pour un stage, privé ou assigné par l'ORP ou l'HG. Ces stages représentent un réel tremplin pour ces jeunes qui, immergés dans le droit des assurances sociales, acquièrent au Trialogue une première expérience professionnelle. Ils favorisent des échanges de compétences très enrichissants dont profitent nos consultants.

Relations extérieures :

Le 26 janvier 17	Rentrée à l'Antenne Sociale de Proximité de la Servette
Le 6 février 17	Rencontre entre associations et Colis du Cœur
Le 21 février 17	Entretien au Centre Social Protestant
Le 27 février 17	Réunion des permanences-chômage communales et des associations au Grand-Lancy
Le 4 mars 17	Manifestation en faveur des associations – Commune de Chêne-Bougeries
Le 20 avril 17	Participation à l'AG de l'OASI
Le 4 mai 17	Colis du Cœur : réunion d'urgence avec les Services sociaux
Le 22 mai 17	Exposé de D. Gorgé « Entre AI et chômage » à la Ligue genevoise contre le cancer
Le 17 juin 17	Participation au Samedi du Partage
Le 6 septembre 17	Fête des 10 ans de l'association « Découvrir »
Le 26 septembre 17	Rencontre avec les collaborateurs de Pro Senectute
Le 4 octobre 17	Participation aux 30 ans de la Journée mondiale du refus de la misère
Le 19 octobre 17	Présentation des 5 associations du Chemin Galiffe
Le 28 octobre 17	Participation à la fête des 40 ans de l'ADC
Le 7 novembre 17	Caritas - Journée "Vulnérabilité et Dignité Humaine »
Le 25 novembre 17	Participation au Samedi du Partage
Le 30 novembre 17	Participation au Speed Meeting du Bénévolat

Entretiens et conférences donnés au Trialogue

Le 31 janvier 17	Accueil de la fondation Qualife
Le 14 juin 17	Visite de l'Unité Info-prévention-HG
Le 11 décembre 17	Cours sur des chapitres choisis de l'assurance-chômage donné par D. Gorgé
Le 16 septembre 17	Fête des 20 ans du Trialogue
Le 6 décembre 17	Traditionnelle visite du Père Noël

Activités statutaires

Assemblée Générale :	Le 7 juin 2017
Comités :	Les 30 janvier – 24 avril - 20 novembre 2017

Publication

Le **« Guide des droits et devoirs des chômeurs »,** dont la réalisation sur internet a été financée par la Ville de Carouge et la Fondation Hans Wilsdorf**,** est régulièrement tenu à jour en ligne à l'adresse **www.guidechomage.ch.** Il est complété par les conseils mensuels publiés sur notre site.
Le Guide a été visité **375'357** fois en une année et 1'001'282 pages ont été consultées. Il répond manifestement à un réel besoin d'information.

Quelques appréciations de consultants :

« Bonjour,
Je suis venu hier à la permanence et j'avais une question relative à la création d'entreprise, démission et chômage.
Dans ce cadre, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre temps et la qualité du guide que vous avec établi. » G. P

« *Conseiller Emploi (Swissnova) à la Cité des Métiers (OFPC) et formateur, j'ai travaillé plusieurs années comme CP à l'ORP/GE et conseiller dans diverses associations d'insertion professionnelle, j'ai régulièrement consulté votre Guide quand j'avais des doutes ou des questionnements suite à la lecture des documents officiels de la LACI. C'est dire ma reconnaissance et mon admiration pour votre irremplaçable outil, dont beaucoup de mes anciens collègues, disaient déjà à l'époque, tout le bien qu'il méritait. Alors Bravo et Merci.* »
D. I

Conclusion

Il nous est agréable de conclure ce rapport par quelques avancées positives !

Nos permanences sont souvent confrontées aux questions qui touchent l'assurance-invalidité.

Les femmes bénéficieront à l'avenir d'une meilleure probabilité d'obtenir une rente :
Pour satisfaire aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil fédéral a introduit un nouveau mode de calcul pour déterminer le taux d'invalidité des personnes exerçant une activité lucrative à temps partiel, les femmes essentiellement. Ce nouveau mode de calcul, en vigueur depuis le 01.01.2018 leur est plus favorable et renforce les moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Au plan cantonal, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de modification de la loi cantonale en matière de chômage qui pourraient entrer en vigueur dans le courant de l'années 2018 :

- L'introduction d'une « **Allocation cantonale complémentaire (ACC dite A50+**) » qui prolongerait de 6 mois la période travaillée prise en charge par l'Etat dans le cadre de l'allocation d'initiation au travail (AIT) pour les chômeurs de 50 ans et plus.

- La création, à trois ans de l'âge de la retraite, d'une « **Allocation-pont (APont)** », d'une durée de 18 mois, qui réduirait la période durant laquelle la personne en fin de droit de chômage, doit vivre sur ses propres économies jusqu'à l'âge légal AVS. Le montant maximum de l'allocation-pont serait de CHF 4'000.-.

Enfin, nous aimerions émettre le souhait que les demandeurs d'emploi bénéficient d'informations personnalisées à l'ORP, particulièrement nécessaires à l'heure du tout-informatique, et que les personnes en situation de grande précarité soient accueilles rapidement et avec toute l'empathie nécessaire à l'Hospice Général.

Remerciements

Nous remercions :

- la Ville de Genève – Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement - qui nous subventionne et met à disposition la maison de l'avenue de la Forêt ainsi que les nombreuses communes qui nous soutiennent financièrement.

- Nous remercions également les fondations, les institutions privées, les acteurs économiques et les privés qui nous permettent d'aider les plus démunis, notamment au travers du "Fonds Béquille" qu'ils ont financé. Nous pensons également aux personnes qui ont offert leur aide ou des vivres pour la fête de nos 20 ans.

- Nos remerciements vont aussi à l'association «Partage» qui nous permet d'offrir des repas aux personnes particulièrement démunies. Sans l'aide de nos nombreux donateurs dont la générosité n'a fait que croître ces dernières années, le Trialogue ne pourrait répondre aux attentes d'une population de plus en plus précarisée.

- Nous n'oublions pas la Croix-Rouge qui organise la campagne "2 x Noël" qui permet au Trialogue de redistribuer des biens de première nécessité.

- Nous remercions enfin chaleureusement les très nombreux bénévoles du Trialogue qui offrent un regard empathique mais professionnel à nos consultants et dont l'efficacité est largement reconnue au-delà même de l'association ainsi que les assistants sociaux, les conseillers en personnel et la population qui tous nous font confiance.

Oscar von Burg, Président
Doris Gorgé, Vice-présidente
Jean Ladame, Vice-président

Genève, février 2018

Annexe: données chiffrées